

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRECOMMUNE DE
MONLETDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2024

| | | |
|------------------------------------|---|------------|
| Date de Convocation Publique | : | 23/05/2024 |
| Date d’Affichage | : | 23/05/2024 |
| Nombre de Conseillers en exercices | : | 08 |
| Nombre de Conseillers présents | : | 07 |
| Nombre de Conseillers Votants | : | 08 |

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le Dix Juillet Deux Mil Vingt-Quatre ,à Vingt heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Michel DESSIMOND**, Maire.

Etaient présents : MM Michel DESSIMOND-Philippe RITTER- Daniel PICOT-Laurent GARNIER-Roland MEYSSONNIER.- Raphaël SABY-Christine VALENTIN .

Etait absent : Eric SOUBEYRE ayant donné pouvoir à Raphaël SABY

Philippe RITTER a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : 29/2024- VENTE COUPE DE BOIS EN FORET SECTIONALE DE FRONTES

La forêt sectionale de Frontés est un peuplement d’épicéas communS . On y retrouve une poche de gros bois au-dessus de la régénération naturelle.

Le technicien de l’ONF propose de récolter les gros bois parce qu’ils sont mûrs.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

-à l’unanimité de valider l’avis de l’ONF et procéder à la coupe sur l’exercice 2025.

| Surface de la parcelle | Surface de coupe | Nature de la coupe | Destination | Commercialisation |
|------------------------|------------------|--------------------|--|---------------------|
| 4ha10 | 0ha50 | irrégulière | Vente publique de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence | En bloc et sur pied |

Michel DESSIMOND –Maire

secrétaire de séance : Philippe RITTER

*Délibération 29/2024 certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission au
contrôle de légalité le : /07/2024
Publiée sur le site de la commune de
Monlet le :*

VENTE BOIS BS FRONTES 2025